

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT

Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
 ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
 ou sur le site de l'ACAT-France :
 www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT
DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
 Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
 En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

AGIR EST EFFICACE

Turquie : justice
pour Mehmet Desde

Le 1^{er} février 2011, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné l'État turc pour les tortures subies en juillet 2002 par Mehmet Desde, ancien prisonnier d'opinion détenu à la prison d'Izmir. Il était accusé de « terrorisme » pour des liens présumés avec le Parti bolchevik, petit mouvement d'opposition non-violent.

Mehmet Desde avait fait appel auprès de la CEDH après avoir perdu son procès en Turquie. Il est libre depuis le 6 octobre 2008.

**CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES**

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 23 100 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2010



NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine

APPEL DU MOIS
Agir avec l'ACAT France

DR. Matthews Evangel. Camp Lemonier, Djibouti.

JUIN 2011

DJIBOUTI

SILENCE,
ON TORTURE !

À Djibouti, contester le régime en place est dangereux. Bien que le recours à la torture et aux mauvais traitements soit interdit, les forces de sécurité en usent abondamment pour réprimer les voix contestataires, et leur impunité est totale.



DJIBOUTI

SILENCE, ON TORTURE !

UN RÉGIME AUTORITAIRE

Djibouti, minuscule pays de la Corne de l'Afrique, est dirigé d'une main de fer depuis 1999 par le président Ismail Omar Guelleh.

Dans ce pays qui ne compte aucun député d'opposition au Parlement, dont le seul organisme de radiodiffusion national est gouvernemental, et dont la quasi-totalité des emplois dépendent de l'État, toute contestation politique et sociale est de fait proscrite. Répression de manifestations, arrestations arbitraires, actes de torture et mauvais traitements sont courants à l'encontre des rares contestataires du régime.

Aujourd'hui, au moins soixante-dix prisonniers politiques sont incarcérés à la prison centrale de Djibouti dite « Gabode » dans des conditions déplorables. Parmi eux, Mohamed Ahmed, dit « Jabha », trente-neuf ans, militant du Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD), mouvement politique d'opposition autrefois armé. Pour avoir essayé de défendre une femme enceinte que des soldats de l'Armée nationale djiboutienne (AND) tentaient de violer, Mohamed Ahmed a été arrêté le 1er mai 2010. Pendant ses premières semaines de détention, il a été gravement torturé – bastonnades, simulacres d'exécution, privation de nourriture – par des éléments de l'AND, des services de sécurité et de la gendarmerie. À ce jour, aucune charge n'a été retenue contre lui. De plus, il n'a toujours pas pu rencontrer un avocat ni bénéficier des soins médicaux dont il a besoin suite aux tortures qu'il a subies. Les coups violents qui lui ont été assésés lui ont fracturé des côtes et l'absence de soins aggrave son état : il se nourrit avec grande difficulté et a du mal à se mouvoir.

UN ALLIÉ DE L'OCCIDENT

Située au débouché de la mer Rouge et du golfe d'Aden, Djibouti occupe une position stratégique permettant de protéger une des voies maritimes les plus fré-

quentées au monde. Son port abrite les forces navales de la communauté internationale dans les opérations anti-piraterie. C'est également un allié fidèle des États-Unis dans la guerre contre le terrorisme dans la péninsule arabique et en Somalie. Le camp Lemonnier est la seule base militaire américaine d'Afrique. La CIA y disposerait d'installations pénitentiaires secrètes où des présumés terroristes transiteraient pour y être interrogés. Le pays abrite également la plus importante présence militaire française à l'étranger. En acceptant, sans retenue, de coopérer avec la communauté internationale et particulièrement l'Occident, Djibouti a gagné leur amitié et leur silence sur l'absence de réelle démocratie et sur les atteintes aux droits de l'homme qui y sont commises régulièrement.

ZOOM

BANALISATION DE LA TORTURE

Mandaytoui Ali Daoud a été arrêté en mars 2011 à Randa. Il a été torturé pendant quatre jours dans un camp militaire situé dans le nord du pays par des éléments du Service de documentation et de sécurité (SDS). Actuellement détenu, il n'est pas autorisé à rencontrer un avocat de son choix ni un médecin malgré les blessures qu'il a subies et des douleurs persistantes au ventre.

Ibrahim Borré Ali, berger de Syaru, localité située au sud-ouest du pays, a été arrêté en janvier 2011, par des éléments de l'AND pour des raisons qui nous sont à ce jour inconnues. Il a été sévèrement torturé alors qu'il était détenu au secret dans divers camps militaires du nord du pays à tel point qu'il a dû être hospitalisé à l'hôpital Paul Faure pour de multiples hémorragies. Il est actuellement menotté à son lit d'hôpital.

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez au Président Ismail Omar Guelleh avant le 11 juillet 2011.

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,87 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée

NB : La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »

Monsieur Ismail Omar Guelleh
Président de la République
Palais Présidentiel
BP 6 Djibouti Ville
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Le

Monsieur le Président,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je vous exprime ma vive préoccupation concernant le sort de Mohamed Ahmed, Ibrahim Borré Ali et Mandaytoui Ali Daoud, arrêtés par des éléments de l'Armée nationale djiboutienne (AND), respectivement en mai 2010, janvier et mars 2011. Ils ont été sévèrement torturés au cours de leurs premières semaines de détention au secret dans divers services de sécurité. Mohamed Ahmed est détenu dans des conditions déplorables à la prison centrale de Djibouti et son état de santé est alarmant. Ibrahim Borré Ali est hospitalisé à l'hôpital Paul Faure du fait de multiples hémorragies. Mandaytoui Ali Daoud serait détenu dans un camp de la gendarmerie dans le nord du pays. La Constitution djiboutienne et la loi interdisent le recours à la torture et aux mauvais traitements.

Conformément à la loi, j'exhorte donc les autorités djiboutiennes à :

- faire libérer immédiatement ces trois prisonniers, à moins qu'ils ne soient inculpés de charges légales valables et traduits devant un tribunal civil qui garantisse leurs droits procéduraux ;
- ordonner une enquête indépendante et impartiale sur les mauvais traitements et les tortures qu'ils ont subies, et sanctionner et juger leurs auteurs et responsables ;
- respecter scrupuleusement les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, que Djibouti a ratifiée en 2002.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signature

Nom :

Adresse :

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

Dans la nuit du 25 au 26 juin 2011

QU'EST-CE QUE LA NUIT DES VEILLEURS ?

À l'occasion de la Journée de soutien aux victimes de la torture (26 juin), l'ACAT appelle chaque année les chrétiens de toutes confessions à se relayer dans une nuit de prière continue pour ceux qui sont livrés aux mains des bourreaux. Devenir veilleurs d'humanité pour une nuit où la prière se fait cri et louange, accompagne les actions et les relaie jusqu'au cœur de Dieu. Nous sommes des milliers à répondre à cet appel, dans plus de cinquante pays.

la Nuit des Veilleurs

PRIER : OÙ, QUAND, COMMENT ?

De 20 h à 8 h du matin, vous pouvez prier pour un quart d'heure, une heure... ou toute la nuit ! Seul, chez vous, en famille ou en groupe, c'est comme vous le voulez.

Le site www.nuitdesveilleurs.com suggère des prières et des chants, annonce des veillées communes et permet de proposer vos initiatives.

Comme des milliers de chrétiens, inscrivez-vous !

WWW.NUITDESVEILLEURS.COM

Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent s'inscrire en renvoyant ce coupon à l'ACAT

Pour les victimes de la torture, partout dans le monde, je prierai dans la nuit du samedi 25 juin au dimanche 26 juin 2011.

à _____ h _____ min, pendant _____ minutes

[S'inscrire pour au moins 1/4 d'heure, entre 20 heures et 8 heures du matin]

PRÉNOM _____

COMMUNE _____

DÉPARTEMENT _____

Coupon à envoyer à :
ACAT-France / La Nuit des Veilleurs
7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris